



_____ THONON agglomération

Stratégie



Projet Alimentaire Territorial





Les **Projets Alimentaires Territoriaux** (PAT) sont issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture (13 octobre 2014). Ils dressent l'état des lieux, de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie, et identifient les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

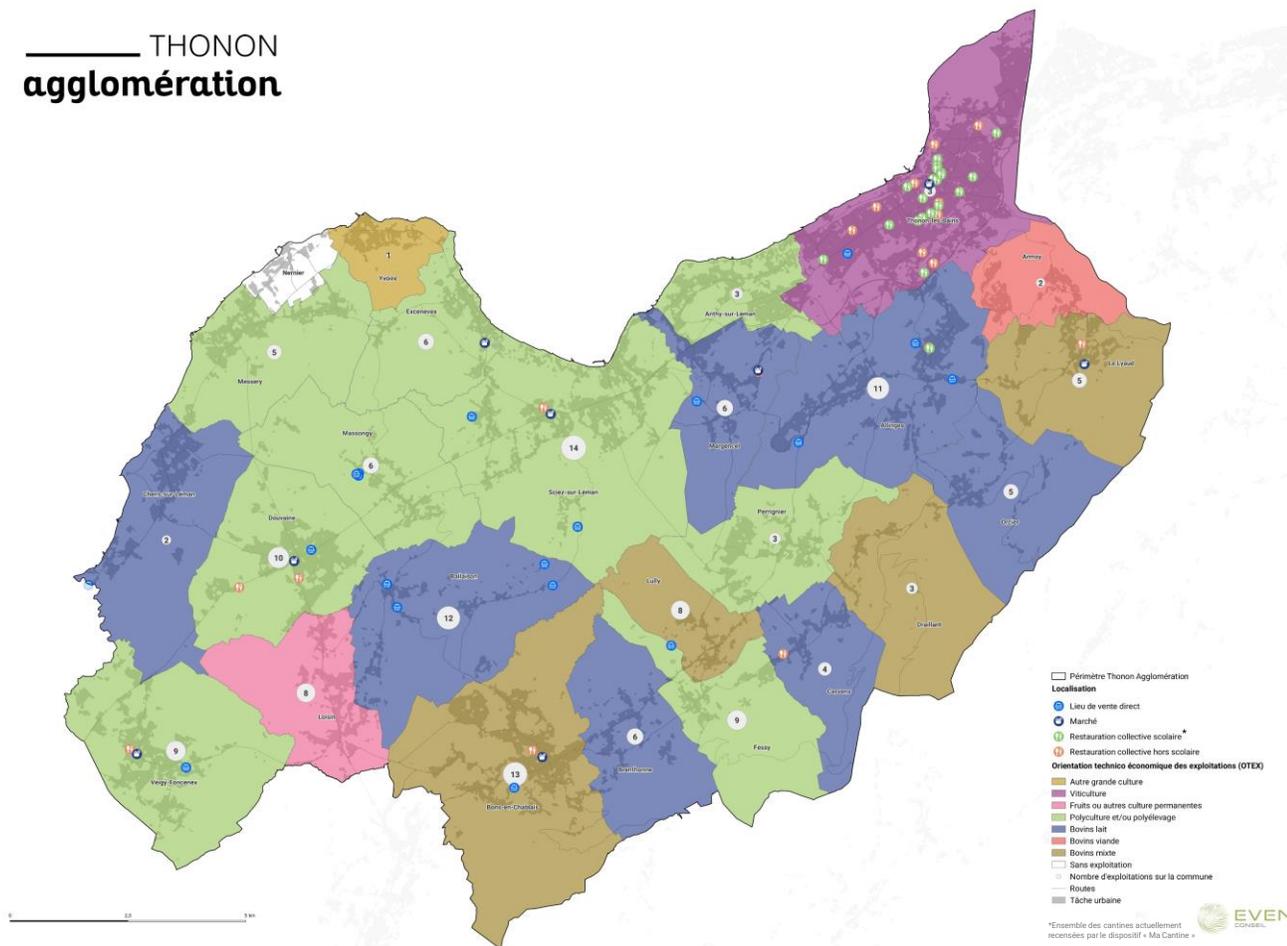
Portés par des collectivités volontaires et engagées, les PAT constituent un moyen efficace de fédérer l'ensemble des acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités...) autour d'une stratégie locale de l'agriculture et de l'alimentation. Ils permettent aussi de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Depuis 2017, Thonon Agglomération s'est progressivement saisi des enjeux alimentaires et agricoles sur son territoire : l'élaboration du PCAET a été suivie de la prise de compétence "Agriculture Locale" en 2019, jusqu'à la validation d'un PAT de niveau 1 (dit PAT émergent) en 2021. L'objectif est aujourd'hui de poursuivre ce projet intercommunal pour tendre vers une alimentation durable en formalisant un Projet Alimentaire Territorial, engageant l'ensemble des acteurs de son territoire. Puisqu'une alimentation durable repose sur des actions socialement équitables, écologiquement soutenables et économiquement efficaces, ce PAT devient un levier permettant de faire de l'agriculture et l'alimentation un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire.

Ce document, construit dans le cadre d'un travail collectif associant l'ensemble des acteurs concernés et volontaires, est une présentation de la stratégie menée dans le cadre du Projet Alimentaire. Ce document promeut une alimentation qui contribue au bien-être et à la santé des habitants, au soutien de la profession agricole et plus largement aux acteurs de la chaîne agro-alimentaire et à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique sur le territoire de l'Agglomération.

Le territoire de Thonon Agglomération:

THONON
agglomération



Le SIAC, le pôle métropolitain du Genevois Français et le Grand Genève mènent également des réflexions croisées sur la structuration d'une filière agricole et alimentaire durable. Et les objectifs poursuivis se recoupent en grande partie :

- **Protéger** le foncier agricole
- **Favoriser** la diversification des production locales
- **Sécuriser** la production laitière
- **Aider** à intégrer le bio et le local dans le marché de la restauration collective
- **Sensibiliser** le public avec la poursuite et la nouvelle mise en place d'ateliers
- **Concerter** et instaurer le dialogue entre les acteurs locaux
- **Soutenir** les initiatives locales pour lutter contre la précarité alimentaire
- **Agir ensemble**
- **Partager**

(Source : Synthèse des actions et perspectives :
l'alimentation durable dans le Chablais 2021)

Une gouvernance partagée,

Le Projet Alimentaire Territorial, porté par Thonon Agglomération, concerne l'ensemble des communes du territoire. Ce n'est pas moins de 25 communes qui sont donc concernées.

Le PAT peut compter sur la mise en place d'une gouvernance alimentaire partagée qui repose sur 2 grandes instances :

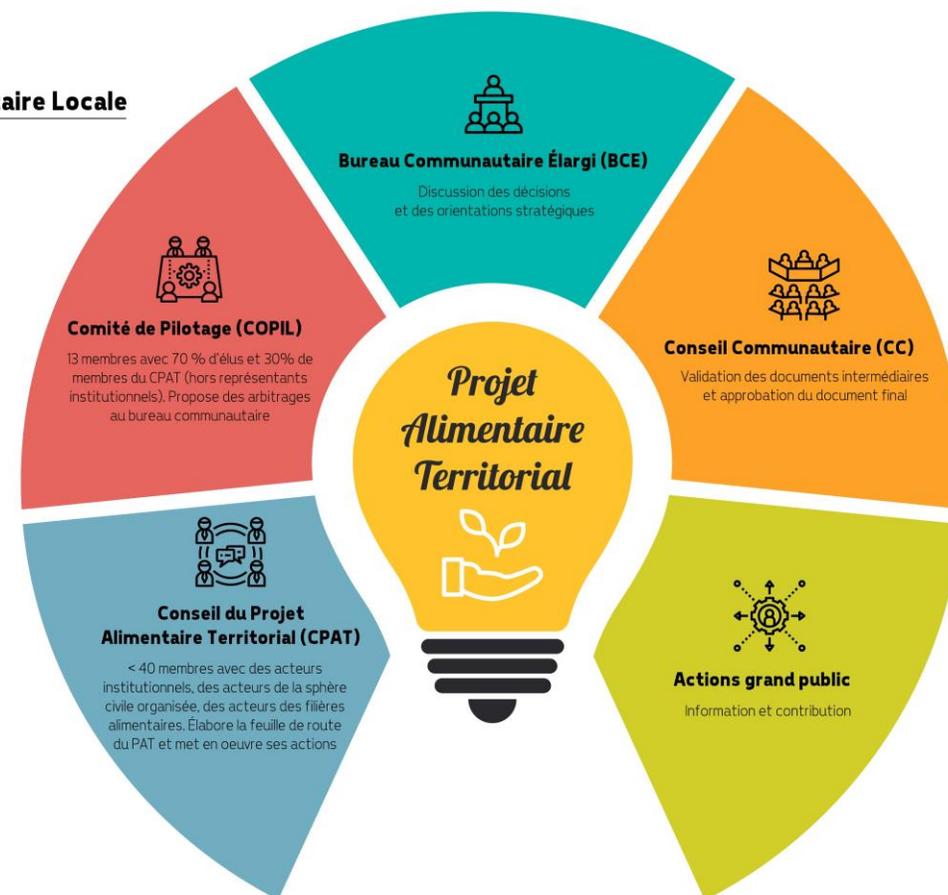
Le Conseil du Projet Alimentaire Territorial, le CPAT, qui élabore la feuille de route et met en œuvre ses actions, est composé d'acteurs de la chaîne agroalimentaire du territoire.

Le Comité de Pilotage, le CoPil, qui propose des arbitrages au bureau communautaire élargi, qui discutera des décisions et des orientations stratégiques, avant que le conseil communautaire ne valide et approuve le document final.

Thonon Agglomération assure le suivi et l'animation de l'instance. Pour ce faire, elle peut compter sur le service Habitat et Transition Écologique, le Vice-Président en charge de la Protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel et agricole qui occupe un rôle transversal, et est présent dans tous les espaces de discussion. Il anime le CPAT et fait le relais des discussions et des décisions prises dans le cadre de la gouvernance alimentaire.

Les engagements du CPAT sont décrits dans la Charte d'engagement.

Gouvernance Alimentaire Locale





Axe 1: Adapter les politiques foncières locales en faveur du Projet Alimentaire de l'Agglomération et des actions qu'il porte, en préservant les espaces agricoles et naturels et en s'emparant des outils existants



Axe 2: Soutenir le rôle essentiel de la profession agricole dans la gestion équilibrée des ressources naturelles (biodiversité, eau, sols...) en favorisant des pratiques agricoles durables



Axe 3: Favoriser la Collaboration entre Producteurs, Consommateurs et Acteurs de la Chaîne Alimentaire



Axe 4: Soutenir une alimentation durable et le développement agricole du territoire



Axe 1



Adapter les **politiques foncières locales** en faveur du Projet Alimentaire de l'Agglomération et des actions qu'il porte, en **préservant les espaces agricoles et naturels** et en **s'emparant des outils existants**

Axe 1

Adapter les **politiques foncières locales** en faveur du Projet Alimentaire de l'Agglomération et des actions qu'il porte, en **préservant les espaces agricoles et naturels** et en **s'emparant des outils existants**.



Par son caractère prioritaire, cette orientation constitue un axe stratégique à elle seule. Elle a pour but de créer un environnement foncier favorable, assurant la pérennité des activités agricoles et consolidant ainsi la base alimentaire locale.

Orientation prioritaire: Adapter les politiques foncières locales en faveur du Projet Alimentaire de l'Agglomération et des actions qu'il porte, en préservant les espaces agricoles et naturels et en s'emparant des outils existants.

Elle comprend les objectifs suivants:

- Favoriser la mise en relation entre les porteurs de projets et les propriétaires fonciers
- Se saisir du PLUi (en cours d'élaboration) pour enclencher la mise en œuvre des objectifs de Zéro Artificialisation Nette instauré par la loi Climat et Résilience, et réduire progressivement le prélèvement des terres agricoles par l'urbanisation (-50% d'ici 2031 par rapport à la consommation effectuée entre 2011 et 2021).

L'axe 1 émerge comme une priorité au sein du Projet Alimentaire Territorial (PAT), se concentrant sur l'adaptation des politiques foncières locales pour aligner le territoire avec les objectifs du PAT. Cette orientation revêt une importance cruciale, visant à faciliter la collaboration entre porteurs de projets et propriétaires fonciers pour favoriser l'installation et la transmission agricole. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sera mobilisé pour répondre à cette orientation. L'axe 1 s'inscrit dans une démarche constructive visant à créer un environnement foncier favorable, reconnaissant son rôle crucial dans la consolidation d'une base alimentaire locale durable.



Axe 2

Soutenir le **rôle essentiel de la profession agricole** dans la **gestion équilibrée des ressources naturelles** (biodiversité, eau, sols...) en **favorisant des pratiques agricoles durables**

Axe 2

Soutenir le rôle essentiel de la profession agricole dans la gestion équilibrée des ressources naturelles (biodiversité, eau, sols...) en favorisant des pratiques agricoles durables



Par son caractère prioritaire, cette orientation constitue un axe stratégique à elle seule.

Orientation prioritaire: Soutenir le rôle essentiel de la profession agricole dans la gestion équilibrée des ressources naturelles (biodiversité, eau, sols...) en favorisant des pratiques agricoles durables

- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité et des écosystèmes
- Mettre en place des pratiques agricoles et alimentaires durables pour lutter et s'adapter au changement climatique (en lien avec l'Accord de Paris, et l'objectif de limiter le réchauffement à 2°C, voire 1,5°C.) et en protégeant la ressource en eau en lien avec les objectifs du SDAGE
- Favoriser une gestion raisonnée de la ressource en eau de la fourche à la fourchette en accord avec le Plan Eau National visant une réduction des prélèvements en eau de 10% (tous usages).

L'axe 2, prioritaire au sein du Projet Alimentaire Territorial (PAT), se concentre sur le soutien indispensable à la profession agricole pour une gestion équilibrée des ressources naturelles, comprenant la biodiversité, l'eau et les sols, à travers la promotion de pratiques agricoles durables. Cela implique activement l'encouragement de pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, la mise en œuvre de techniques agricoles durables face aux défis du changement climatique, et la protection de la ressource en eau. Dans cet axe, une priorité est accordée à une gestion raisonnée de la ressource en eau pour la production agricole, soulignant ainsi la nécessité d'une approche équilibrée et durable dans l'utilisation de cette ressource vitale.

Cette orientation reconnaît le rôle crucial de la profession agricole dans la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles locales. En soutenant des pratiques agricoles durables, le PAT vise à renforcer la résilience des exploitations face aux changements environnementaux et à garantir la pérennité de la production alimentaire locale.

La mise en œuvre de cet axe passera par le volet formation pour adopter des pratiques respectueuses de la biodiversité et adaptées aux défis climatiques. Les partenariats avec les acteurs locaux et les organismes de recherche peuvent jouer un rôle crucial dans la diffusion des meilleures pratiques. Cette orientation sera déployée sur l'ensemble du territoire, impliquant une collaboration étroite avec les exploitants agricoles dans la mise en œuvre de pratiques durables. Les actions spécifiques seront adaptées aux différentes réalités des zones agricoles locales, garantissant ainsi une approche personnalisée et efficace pour chaque contexte.

Axe 3



**Favoriser la Collaboration entre Producteurs,
Consommateurs et Acteurs de la Chaîne Alimentaire**



Cet axe regroupe 5 orientations et constitue une pierre angulaire du PAT, en mettant l'accent sur la collaboration entre producteurs, consommateurs, et les divers acteurs de la chaîne alimentaire. Il vise à orienter les consommateurs et les professionnels vers des produits alimentaires durables et locaux, à promouvoir la visibilité des espaces de vente de produits locaux, à positionner la restauration collective comme un vecteur privilégié d'une alimentation saine et durable, à optimiser la mise en réseau des acteurs pour lutter contre la précarité alimentaire, et à créer une dynamique territoriale autour de l'alimentation durable en favorisant la synergie entre les intervenants locaux.

Cet axe émerge de la nécessité de renforcer les liens entre ceux qui produisent notre alimentation et ceux qui la consomment, tout en dynamisant l'ensemble de la chaîne alimentaire locale. En favorisant la proximité entre producteurs et consommateurs, le PAT cherche à stimuler l'économie locale, à promouvoir des pratiques agricoles durables, et à répondre aux besoins spécifiques des habitants de l'agglomération.

L'axe 3 sera déployé sur l'ensemble du territoire, impliquant une mobilisation des parties prenantes à l'échelle locale. Des initiatives spécifiques seront adaptées aux réalités de chaque quartier ou commune, garantissant une approche inclusive et personnalisée pour répondre aux besoins variés des habitants de l'agglomération. Chacun, du producteur au consommateur, joue ainsi un rôle actif dans la construction d'un système alimentaire durable et résilient.

Orientation n°1 : Orienter les consommateurs et les professionnels vers les produits alimentaires durables et locaux en développant la sensibilisation, l'éducation et en promouvant les circuits courts.

Cette orientation recherchera indirectement à maintenir les 66 exploitations pratiquant la vente en circuits courts dont 55 d'entre elles réalisent de la vente directe en 2020.

- Transformer les habitudes alimentaires en promouvant la consommation locale et de saison
- Sensibiliser les populations à l'importance de manger local et à l'impact des choix alimentaires
- Éduquer sur les bénéfices de l'alimentation durable et les pratiques de production respectueuses de l'environnement



Orientation n°2 : Donner de la visibilité aux espaces de vente des produits issus de Thonon Agglomération et des territoires voisins.

- Donner de la visibilité aux espaces de vente des produits locaux
- Favoriser la création et le maintien des jardins partagés sur le territoire
- Mettre en place des conditions optimales pour le compostage des biodéchets des ménages pour proposer une solution de tri des biodéchets à la source sur l'ensemble du territoire en accord avec la loi.

Orientation n°3 : Positionner la restauration collective comme interface privilégiée entre une offre de produits locaux de qualité et un besoin d'alimentation saine et durable.

- Positionner la restauration collective comme levier pour soutenir l'économie des exploitations locales
- Engager un dialogue avec les cuisiniers pour comprendre les freins et leviers liés à l'utilisation de produits locaux dans les repas
- Accompagner les 34 cantines du réseau « Ma cantine » dans l'atteinte des objectifs de la loi EGalim avec pour but d'atteindre 100% des cantines ayant atteints leurs objectifs dans la mesure ou un diagnostic a pu être réalisé à l'échéance du PAT.

Orientation n°4 : Optimiser la mise en réseau des acteurs pour lutter contre la précarité alimentaire et pour le droit à une alimentation saine pour tous.

- Garantir l'accès à des points de vente directs ou en circuits courts dans toutes les zones du territoire en maintenant au minimum l'offre actuelle, à savoir: 66 exploitations pratiquant la vente en circuits courts dont 55 réalisant de la vente directe en 2020.
- Promouvoir des conditions de production alimentaire durables et favorables à la sécurité alimentaire
- Optimiser la mise en réseau des acteurs et partenaires pour lutter contre la précarité alimentaire



Orientation n°5 : Créer et pérenniser une dynamique territoriale autour de l'alimentation durable en mettant en réseau l'ensemble des acteurs locaux et en organisant leur synergie.

- Promouvoir les bonnes pratiques agro-alimentaires sur le territoire de Thonon Agglomération en mettant en relation les divers acteurs et en favorisant l'échange de connaissances et d'expériences
- Encourager la mutualisation des moyens entre les agriculteurs locaux, les jardins partagés et autres structures agricoles pour une utilisation efficace des ressources et une optimisation des coûts
- Favoriser la collaboration et les partenariats entre les différents acteurs de la filière agro-alimentaire afin de renforcer la complémentarité des productions et d'encourager la synergie des initiatives

La mise en œuvre de cet axe implique une sensibilisation accrue des consommateurs aux enjeux de l'alimentation durable, la création de partenariats entre producteurs et distributeurs locaux, et le développement de mécanismes pour faciliter l'accès des produits locaux aux institutions telles que les cantines scolaires et les restaurants collectifs. Des événements, des campagnes de sensibilisation, et des plateformes de mise en réseau seront créés pour encourager la collaboration et la synergie entre tous les acteurs de la chaîne alimentaire locale.



Axe 4



Soutenir une alimentation durable et le développement agricole du territoire

Axe 4 Soutenir une alimentation durable et le développement agricole du territoire

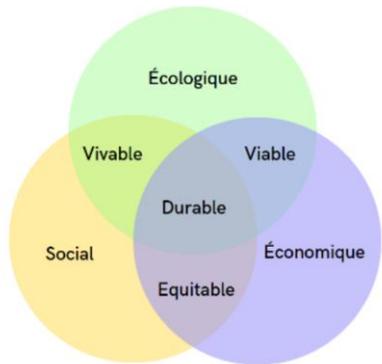


Cet axe regroupe 6 orientations il a pour vocation de mettre l'accent sur la promotion d'une alimentation durable et le développement agricole. Cet axe vise à soutenir la profession agricole tout en garantissant l'accès de tous les habitants de l'agglomération à une alimentation locale et durable.

Cet axe trouve sa justification dans la volonté de répondre aux enjeux contemporains de l'alimentation, mêlant les impératifs de santé publique, de préservation de l'environnement et de soutien aux agriculteurs locaux. En favorisant l'accès à des produits alimentaires de qualité, produits localement, le PAT aspire à contribuer à la création d'un système alimentaire plus résilient et en harmonie avec les principes du développement durable.

L'axe 4 sera déployé de manière transversale sur l'ensemble du territoire, englobant les différentes réalités locales. Des programmes spécifiques seront adaptés à chaque contexte, favorisant ainsi une approche inclusive et adaptée aux spécificités de chaque quartier ou commune. L'objectif ultime est de faire de l'alimentation locale et durable une réalité quotidienne pour tous les habitants de l'agglomération. Ainsi cet axe s'inscrit dans une démarche globale visant à promouvoir des pratiques agricoles durables, à diversifier les sources d'alimentation locale, et à garantir un accès équitable à une alimentation de qualité pour l'ensemble de la communauté locale.

Éléments de définition



L'ADEME définit le développement durable comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes ci-contre.

POUR LE CPAT, UNE ALIMENTATION DURABLE DE QUALITÉ C'EST ...

Une alimentation soutenue, avec des aides à destination des producteurs de la région qui fournissent une nourriture saine.

Une alimentation saine qui rémunère toute la chaîne alimentaire

Une alimentation locale soutenable pour l'environnement et pour l'économie

Une alimentation accessible à tous

Une alimentation à faible impact environnemental mais à fort impact pour la santé

Une alimentation pensée sur le long terme



Orientation n°1 : Favoriser l'accès pour tous les habitants de l'agglomération à une alimentation locale et durable

- Subventionner les personnes aux revenus modestes pour l'achat de produits agricoles locaux
- Maintenir la diversité des cultures locales pour optimiser la couverture des besoins alimentaires. En 2024, l'outil PARCEL estime que la couverture en potentiel nourricier du territoire est de 22 % (dont 5 % pour les légumes, 4 % pour les fruits, 30 % pour les grandes cultures et 21 % pour l'élevage). L'enjeu est de voir ces indices progresser.
- Soutenir le développement des circuits courts et des débouchés de proximité
- Valoriser les marchés locaux et donner de la visibilité aux producteurs en vente directe

Orientation n°2 : Apporter un soutien solide aux agriculteurs en les accompagnant dans leurs projets de transmission et d'installation, pour accompagner le renouvellement des générations

En maintenant le nombre d'exploitations sur le territoire (154 exploitations au total), voire en encourageant de nouvelles installations.

Orientation n°3 : Conforter la diversité des productions agricoles du territoire et poursuivre le soutien à la filière laitière

- Encourager la diversification des productions agricoles sur le territoire de Thonon Agglo
- Reconnaître et valoriser les produits locaux issus de différentes filières agricoles
- Soutenir les agriculteurs dans la transmission des savoir-faire propres à chaque filière
- Promouvoir la richesse et la variété des produits locaux à travers des signes de qualité spécifiques à chaque filière tout en reconnaissant et en valorisant les produits laitiers sous SIQO (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine) en conservant a minima le nombre actuel d'exploitations engagées dans des démarches de qualité (42 sous AOP, 19 sous IGP et 17 en Agriculture Biologique en 2020).
- Favoriser la coopération et les partenariats entre les acteurs des différentes filières agricoles pour une complémentarité des productions



Orientation n°4 : **Assurer la cohérence entre l'offre locale et les comportements alimentaires émergents favorables à la santé**

- Favoriser la mise en cohérence de l'offre locale avec les comportements alimentaires locaux et émergents
- Sensibiliser les consommateurs aux comportements alimentaires favorables à leur santé

Orientation n°5 : **Optimiser la production et la gestion des déchets liés à l'alimentation en encourageant le compostage, le recyclage et en réduisant le gaspillage**

- Mettre en place des actions pour faciliter la collecte efficace des biodéchets au sein de l'agglomération de Thonon Agglo, en impliquant les acteurs locaux et en sensibilisant la population à leur importance
- Encourager la valorisation des biodéchets au bénéfice des exploitations agricoles locales, en favorisant leur utilisation comme fertilisants naturels pour enrichir les sols et améliorer la fertilité des terres
- Promouvoir la pratique du compostage auprès des habitants de Thonon Agglo, en fournissant les informations nécessaires, les conseils pratiques et les outils pour réduire les déchets alimentaires à la source et participer à une économie circulaire plus durable.
- Limiter les déchets alimentaires et lutter contre le gaspillage en sensibilisant les consommateurs

Orientation n°6 : **Sensibiliser et communiquer auprès des populations touristiques sur l'importance de valoriser les produits et savoir-faire locaux, en mettant en avant les richesses gastronomiques du territoire**

- Renforcer les expériences touristiques axées sur l'agritourisme et la découverte des produits locaux
- Promouvoir les produits alimentaires touristiques phares et leurs caractéristiques locales

« Nous remercions les membres du CPAT qui ont participé à cette réalisation et qui continuent à s'investir dans ce travail : Elise Coutable pour le CPIE, Lydie Jan et Yves Besson pour la Chambre d'agirculture, Florian Millet pour la SICA, Frédéric Greffet pour Terre de Liens, Nicolas Auvert pour l'APEI du Chablais, Kévin Soranzo éleveur laitier et Président des JA du Bas-Chablais, Jonathan Neveu pour Léman Primeur, Michaël Queytan du Lycée Hôtelier Savoie Léman, Marie-Pénélope Guet pour l'AMAP Les paniers en Chablais, Bernard Mouy pour le CLD, Olivier Barras pyculteur-éleveur, Yves Jacob arboriculteur et restaurateur, Guillaume Roux Animateur au Lien, Karim Ben Salah porteur de projet maraîcher, Mesdames Bel du GAEC Bel maraîcher, Alexis Bidal du GAEC La renouillère.

Nous remercions aussi tous les témoins qui sont venus partager leur expérience avec nous : Sébastien Jouen de Pousses d'avenir, Madame Claudine Faudot et son équipe de la Mairie d'Allinges, Cécile Martial de la commune de Bons-en-Chablais, Carole Tupin de l'OTI.

Pour finir nous remercions les élus qui se sont portés volontaires pour faire partie du Copil du PAT : Isabelle Place-Marcoz de la commune de Thonon, Céline Burgniard de la commune de Perrignier, Nathalie Vuarnet de la commune de Messery, Laurent Grillon de la commune de Nernier, Karine Smadja de la commune de Douvaine, Claudine Faudot de la commune d'Allinges.

Et enfin nos Vice-Présidents à l'Agglomération : Olivier Jacquier, François Deville et Claude Manillier ».